



manifeste

de la jeunesse montréalaise :
nos priorités pour

**LES ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

2025

Montréal 

Coordination

Geneviève Coulombe

Rédaction

Alice Miquet

Révision linguistique

Louise-Andrée Lauzière

Conception graphique

Mollie Dujardin

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

© Conseil jeunesse de Montréal, 2025

ISBN: 978-2-7647-2032-5 (version numérique)

Conseil jeunesse de Montréal

275, Notre-Dame Est

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 514 868-5809

Courriel : cjm@montreal.ca

Site Web : cjmtl.com

Membres du Conseil jeunesse de Montréal

Melissa Ben Meddour, Myriam Bravo, Tommy Caetano, Marie-Antoinette Diop, Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil, Abdenour Douraid, Anthony Faustin, Gabrielle Fyfe, Gaëlle Guillaume (vice-présidente), Mowahib Hassan Doualeh, Kevin Martinez (président), Joëlle Naud, Iles Ousmer (vice-président), Franck-Armel Rwamo, Yue Qian Zhang

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	p.4
Innovation sociale : penser la ville autrement	p.6
Mobilité durable : donner de l'élan aux jeunes	p.9
Habitation : des solutions de logement adaptées aux jeunes et aux plus vulnérables	p.12
Culture et art public : démocratiser l'accès pour une plus grande équité	p.15
Intelligence artificielle : devenir leader en éthique et démocratie des données	p.18
Conclusion	p.20
Le Conseil jeunesse de Montréal	p.21

PRÉAMBULE

Les jeunes Montréalaises et Montréalais représentent approximativement 20 %[1] des électeurs-trices qui seront appelé-es aux urnes le 2 novembre 2025 pour élire la prochaine mairesse ou le prochain maire de notre métropole. Cette proportion de l'électorat est considérable et doit être prise en compte par les candidat-es aux 103 postes de maire ou mairesse et conseiller ou conseillère de Ville et d'arrondissement. Les jeunes Montréalais-es forment un groupe à part, aux besoins particuliers, dans la mesure où ils et elles sont plus vulnérables économiquement, ont moins de revenus que le reste de la population et sont donc plus vulnérables aux aléas du marché de l'emploi et de celui du logement. Mais ils et elles représentent surtout un moteur de changement, une génération dynamique, créative, socialement engagée, pleine de ressources et d'idées pour façonner une transition sociale et écologique. Dans cette optique, les 15 membres du Conseil jeunesse de Montréal (CjM) proposent aux candidat-es leurs recommandations afin de faire de Montréal une ville plus innovante et inclusive.

Cinq thèmes ont été retenus par les membres du CjM, soit autant de sujets qui touchent et interpellent les jeunes Montréalais-es.

Premièrement, **l'innovation sociale** : les membres du CjM encouragent la Ville à se montrer créative dans la recherche de solutions ayant le potentiel de transformer durablement Montréal, que ce soit au sujet de l'économie locale, de la biodiversité ou encore de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les services de la Ville.

Le deuxième thème abordé est **la mobilité durable**. Que ce soit pour aller à l'école, au cégep, à l'université ou pour aller travailler, voir des ami-es ou de la famille, prendre part à des activités culturelles ou sportives, bénéficier de soins de santé, les jeunes doivent se déplacer. En raison d'un revenu généralement plus bas et d'horaires souvent atypiques, leur mobilité est limitée de manière disproportionnée par rapport aux autres groupes démographiques. Le transport collectif et le transport actif peuvent et doivent être bonifiés.

[1] Recensement de la population 2021 de Statistique Canada: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0&DGUIDlist=2021A00052466023&SearchText=montreal>

De la même manière, **l'accès au logement pour les jeunes**, le troisième thème de ce manifeste, se heurte à plusieurs obstacles, qu'il s'agisse de la disponibilité des logements, de leur coût, ou encore de la plus grande vulnérabilité des jeunes face aux propriétaires abusifs.

La culture, en ce qu'elle touche et interpelle les jeunes et moins jeunes de Montréal, mais aussi en ce qu'elle représente et questionne des sujets esthétiques et sociaux, constitue une part importante de l'identité montréalaise. Pourtant, les jeunes ne sont pas nécessairement impliqués ou visés par les processus de création, d'acquisition ou de médiation de l'art public. Le quatrième et dernier thème de ce manifeste répond à cet enjeu.

Enfin, le cinquième et dernier thème est celui de **l'éthique et de la démocratie de l'intelligence artificielle**. Dans un contexte de développement effréné de l'intelligence artificielle et de ses applications, notamment dans les services publics et municipaux, le CjM invite la Ville à prendre un temps de pause pour mettre en place des processus transparents, éthiques et démocratiques dans la collecte, la gestion et l'utilisation des données par ses différents services.

Les 16 recommandations de ce manifeste sont issues de sept avis du CjM, émanant de recherches professionnelles et d'un travail rigoureux et créatif d'idéation de la part des membres et des chercheur-euses des six dernières années. Le CjM invite les candidat-es de tous les partis municipaux à consulter ses avis et à s'en inspirer dans un but commun et sincère de progrès pour toutes et tous.



INNOVATION SOCIALE :

penser la ville autrement



INNOVATION SOCIALE

L'innovation sociale, telle que définie par le Réseau québécois en innovation sociale, est « une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini[2] (...) ». Depuis plus de 20 ans, le CjM propose des idées innovantes face aux enjeux municipaux sur des sujets aussi variés et importants que la biodiversité en ville, l'économie circulaire ou encore l'intelligence artificielle, dans le but d'apporter des solutions durables à des problèmes de société.

Alors que le contexte économique actuel à l'échelle internationale vit certaines turbulences, l'économie circulaire offre aux Montréalais-es un contrepoids local et empouvoirant à un modèle économique linéaire dépassé et dépendant des ressources et parties externes. L'économie circulaire est un modèle économique durable et ancré dans un territoire, mettant à contribution ses ressources et parties prenantes. La Ville de Montréal doit se saisir des nombreux moyens qui sont en son pouvoir afin d'accélérer cette transition pour offrir des opportunités aux jeunes, aux commerces, aux entreprises et jeunes pousses de son territoire.

Parmi ceux-ci :



Que la Ville de Montréal favorise par des incitatifs financiers (subventions, concours, allègement fiscal) les entreprises et les entrepreneur-es qui se démarquent par la mise en œuvre de stratégies de circularité et qu'elle accentue leur accompagnement par l'entremise des organismes de développement. Une attention particulière devra être accordée à l'entrepreneuriat jeunesse[3].



Que la Ville de Montréal s'engage à instaurer des rues zéro déchet, à favoriser l'écoconception des événements qui se déroulent sur son territoire, à mettre en place un incubateur d'entreprises axé sur les innovations en économie circulaire, à élargir le rôle des écocentres et à encourager et à mettre de l'avant les initiatives réalisées par les jeunes[4].

[2] Réseau québécois en innovation sociale, *Déclaration québécoise pour l'innovation sociale*, 2011, [En ligne], [https://www.rqis.org/wp-content/uploads/2021/11/Déclaration_quebecoise_pour_linnovation_sociale1.pdf].

[3] Conseil jeunesse de Montréal, *Avis sur l'économie circulaire à Montréal : une transition vers un futur durable*, 2020, recommandation 8, p. 57.

[4] *Ibid.*, recommandation 10, p. 57.

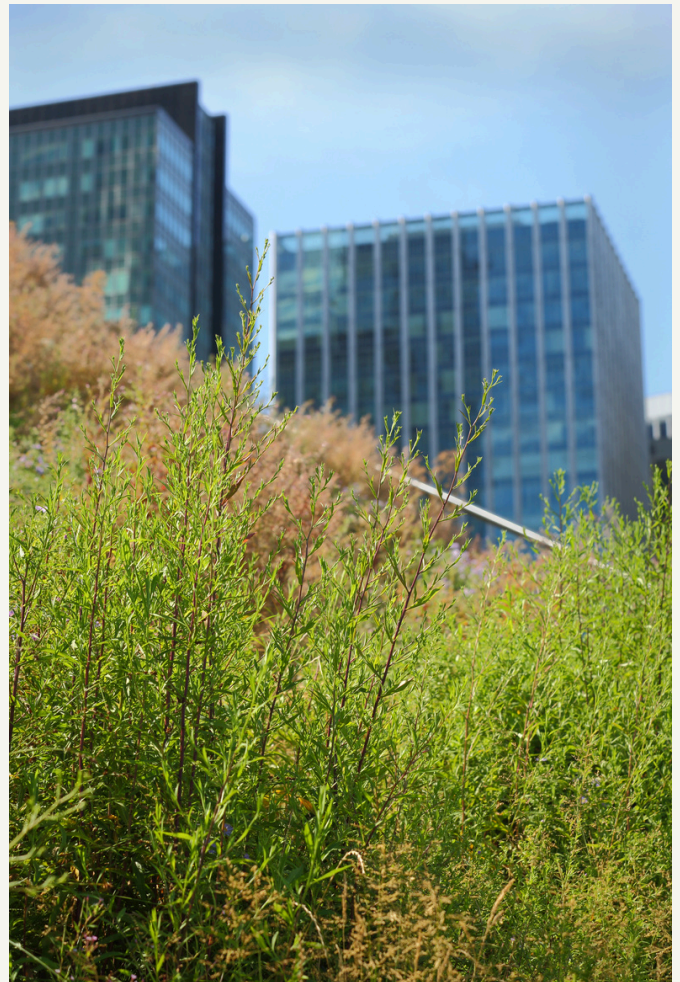
Une transition vers un modèle économique, social et urbain plus respectueux de l'environnement amène à repenser la place de l'humain au sein de la ville et à l'en décentrer. Dans le contexte de l'urbanisation et des impacts humains sur la planète, la perte de biodiversité est l'une des plus grandes menaces portées au monde vivant. Pour les villes, c'est l'occasion de renverser la vapeur et d'offrir un refuge aux espèces végétales et animales. La Ville a toutes les cartes pour réimaginer la place du vivant sur son territoire, par ses parcs, ses équipes de conception ou opérationnelles, et sa capacité à innover dans sa propre réglementation :



Que la Ville de Montréal mette sur pied un chantier d'expérimentation horticole afin de tester des aménagements et des stratégies d'entretien visant à favoriser la biodiversité. Les apprentissages issus de ces expérimentations pourraient être partagés à travers les services de la Ville et des arrondissements[5].



Que la Ville de Montréal expérimente de nouvelles approches réglementaires dans l'objectif de favoriser des aménagements écologiques. Qu'elle modifie ses critères urbanistiques, notamment par rapport aux hauteurs des aménagements et au pourcentage minimal de surfaces qui doivent être naturalisées par les propriétaires privés[6].



[5] Conseil jeunesse de Montréal, *La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité*, 2023, recommandation 10, p. 77.

[6] *Ibid.*, recommandation 8, p. 76.

MOBILITÉ DURABLE :

Donner de l'élan aux jeunes



MOBILITÉ DURABLE

La mobilité durable est la combinaison des modes de transport collectif et actif. Ces modes sont dits durables parce que contrairement à la voiture, ils ont moins d'effets négatifs sur l'environnement et la santé. Les jeunes sont de grands utilisateur-trices des modes durables, que ce soit par choix ou par défaut. La mobilité des jeunes est cruciale pour leur permettre d'accéder aux lieux d'étude, de travail, aux loisirs, aux services de santé, etc., dans un moment de leur vie où ils et elles ont un besoin accru de mobilité et considérablement moins de capacité à payer que les autres groupes de la population. La tarification sociale du transport collectif permet de réduire cet obstacle en leur offrant la capacité d'être mobiles en fonction de leurs revenus ou de leur statut.

Le besoin d'une meilleure desserte et fréquence du transport collectif le soir et la nuit arrive à la première place des besoins exprimés par les jeunes Montréalais-es sondés dans le cadre de *l'Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans* (2019). Les jeunes sont en effet plus susceptibles que les autres groupes de se déplacer le soir et la nuit en raison d'horaires atypiques d'étude et d'emploi, mais aussi pour « chiller », c'est-à-dire se retrouver entre ami-es pour être ensemble et discuter, sans forcément réaliser une activité en particulier[7]. Au-delà d'un aspect pratique certain, la question d'une meilleure fréquence lors des heures creuses et la nuit répond aussi à des enjeux de sécurité et d'équité territoriale. *L'avis Montréal nocturne, une perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics* (2022) souligne à quel point les jeunes des quartiers excentrés sont discriminé.es dans leur accès aux loisirs en raison de l'heure de fermeture du métro, notamment. Offrir un accès équitable à la mobilité sur l'ensemble du territoire montréalais, et notamment dans les quartiers moins bien desservis, c'est offrir un accès équitable aux études, à l'emploi, aux loisirs, à la culture et à tous les services et opportunités que peut offrir Montréal aux jeunes Montréalais-es.



Que la Ville de Montréal, en collaboration avec la STM, mette en place un système de tarification sociale pour les transports en commun afin d'en garantir l'accessibilité et l'attractivité pour tous et toutes[8].

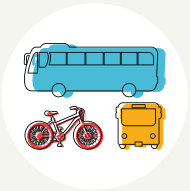
[7] Tel que défini dans notre avis *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, 2022.

[8] *Ibid.*, recommandation 10, p. 109.



Que la Société de transport de Montréal (STM) améliore la desserte sur l'île de Montréal et qu'elle permette une utilisation nocturne des transports en commun :

- en allongeant les heures de service des différentes lignes de métro au moins en fonction des horaires des bars et des boîtes de nuit, ou en offrant idéalement un service 24 h/24, tant la semaine que la fin de semaine;
- en augmentant le nombre et la fréquence de passage des autobus de nuit, et en conservant durant la nuit les trajets réguliers de jour afin de compléter l'offre existante de trajets d'autobus de nuit;
- en conservant ou en développant des lignes « express » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements vers les extrémités de l'agglomération dans une perspective d'équité territoriale;
- en conservant ou en développant des lignes « locales » en dehors des heures de pointe, notamment pour faciliter les déplacements locaux (arrondissements, quartiers) dans une perspective de décentralisation des activités nocturnes;
- en développant une offre de transport à la demande innovante et flexible pour répondre aux besoins nocturnes des usager-ères, par exemple le taxi collectif nocturne ou encore les navettes nocturnes[9].



Que la Ville de Montréal collabore avec les arrondissements pour mettre en place des politiques de transports durables reflétant leur réalité et leurs besoins afin de réduire les inégalités d'accès au transport sur l'ensemble du territoire montréalais[10].



[9] *Ibid.*, recommandation 7, p. 108.

[10] Conseil jeunesse de Montréal, *Avis sur la mobilité des jeunes Montréalais.es de 17 à 30 ans*, 2019, recommandation 7, p. 23.

HABITATION :

des solutions de logement adaptées aux
jeunes et aux plus vulnérables



HABITATION

Montréal est la métropole étudiante du Québec, avec ses sept institutions universitaires, ses 26 institutions de niveau collégial, mais surtout ses 200 000 étudiant-es, dont 35 000 venu-es de l'étranger pour y réaliser leurs études. Le cinquième de la population montréalaise est âgé de 15 à 29 ans, et les jeunes de cette tranche d'âge sont à très grande majorité locataires (70 % des jeunes Montréalais-es[11]). Les jeunes locataires sont particulièrement vulnérables à l'augmentation du coût des loyers et à la diminution de l'offre, mais aussi à l'insalubrité ou encore l'insécurité. L'étude PHARE menée par l'organisation UTILE en 2021 exposait ainsi que 62 % des étudiant-es touchent moins de 20 000 \$ par année et 64 % allouent plus de 30 % de leurs revenus aux frais de logement, ce qui représente généralement le seuil de l'abordabilité. D'ailleurs, les étudiant-es paient un loyer médian 21 % plus élevé que le reste des ménages locataires![12].

Du côté de l'itinérance, dans les années 2010, au Canada, les études démontraient qu'une personne itinérante sur cinq avait moins de 25 ans et que parmi celles-ci, 40 % avaient connu la rue pour la première fois avant l'âge de 16 ans[13]. Si ces données sont accablantes, il faut pourtant ajouter que la population itinérante a triplé entre 2018 et 2022[14], sans parler des dernières années pour lesquelles des données quantitatives ne sont pas encore disponibles, mais dont il est impossible de nier la poursuite de cette triste hausse. Outre les jeunes vivant dans la rue, il faut également prendre en compte les multiples stratégies d'évitement de la rue qu'ils et elles mettent en place. Cette « itinérance invisible[15] » se manifeste de différentes manières, par exemple lorsque les jeunes vivent dans un squat, à plusieurs dans un appartement surpeuplé, dans un véhicule, chez des ami-es, etc. Les données issues du dénombrement de personnes itinérantes de 2022 montraient que 23 % des personnes interrogées s'étaient retrouvées à la rue à la suite d'une éviction de leur logement[16]! Que ce soit en raison de propriétaires abusifs ou du manque criant de logements, ces données sont préoccupantes et rendent compte de l'urgence pour Montréal d'agir.

[11] 70 % des ménages dont le principal soutien est âgé de 15 à 29 ans, Institut de la statistique du Québec, 2019, *Regard statistique sur la jeunesse. État et évolution de la situation des Québécois âgés de 15 à 29 ans, 1996 à 2018*, Édition 2019, [En ligne], [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3998460>].

[12] UTILE, *Phare 2021, Le logement étudiant au Québec*, 2022, p. 27.

[13] Conseil jeunesse de Montréal, *Jeunes et itinérance, dévoiler une réalité peu visible*, 2016, p. 11.

[14] Ville de Montréal, *Les conditions de succès visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole*, 2025, p. 7.

[15] Conseil jeunesse de Montréal, *Jeunes et itinérance, dévoiler une réalité peu visible*, 2016, p. 11.

[16] Ville de Montréal, *op. cit.*, p.7.

Montréal doit multiplier les efforts pour fournir des hébergements et ressources adaptés pour les jeunes, et particulièrement les jeunes vulnérables, en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance. Pour ce faire, Montréal détient certainement des atouts et ressources en termes de compétences municipales, d'expertise, de financement et de capacité à collaborer avec les autres paliers de gouvernement.



Que la Ville de Montréal mobilise ses compétences nouvellement acquises et son pouvoir d'influence afin d'intensifier la production de logements sociaux et communautaires pour les jeunes en difficulté, en accordant une attention particulière aux logements de transition et aux services d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie dans le logement[17].



Que la Ville de Montréal mette en place un registre des loyers comme outil d'information et de suivi de l'évolution du prix des loyers afin d'assurer la transparence autour des variations réelles des prix locatifs et de limiter les augmentations abusives[18].



Que la Ville de Montréal détermine une cible ambitieuse à atteindre d'ici 2030 pour la création de logements perpétuellement abordables pour les jeunes, et en particulier pour les étudiant.es, à l'image de la politique conduite par la Ville de Boston en la matière[19].



Que la Ville de Montréal exploite davantage les outils dont elle dispose pour la création d'unités de logement perpétuellement abordables pour les jeunes à travers le financement direct et la mise à disposition de terrains ou d'immeubles dédiés à cet objectif[20].



[17] Conseil jeunesse de Montréal, *Les jeunes Montréalais.es et le logement locatif : une situation précaire*, 2021, recommandation 5, p. 120.

[18] *Ibid.*, recommandation 6, p. 120.

[19] *Ibid.*, recommandation 2, p. 120.

[20] *Ibid.*, recommandation 3, p. 120.

CULTURE ET ART PUBLIC :

démocratiser l'accès pour une
plus grande équité



CULTURE ET ART PUBLIC

Montréal est une métropole culturelle avec sa collection impressionnante de 360 œuvres du catalogue du Bureau d'art public, mais aussi les centaines voire milliers d'œuvres nées d'initiatives personnelles, citoyennes, corporatives ou communautaires, sans compter les murales qui se sont multipliées dans les dernières années. Bien que l'art public rende le paysage urbain plus intéressant et vivant, les jeunes Montréalais-es n'y ont pas accès de manière équitable sur le territoire. Les œuvres d'art public de la Ville interpellent peu les jeunes, hormis les murales, qui sont plus figuratives et donc accessibles. Ce désintérêt est également renforcé par les lacunes en termes de médiation culturelle qui permettrait aux jeunes Montréalais-es de les apprécier et de développer envers elles un sentiment d'appartenance.

S'il est connu que la création artistique apporte aux artistes des bénéfices personnels, il faut aussi comprendre que ces bienfaits s'étendent à la collectivité qui participe au processus ou qui accueille les œuvres. Citons par exemple l'ouverture, l'imagination, le plaisir, l'inspiration, la croissance personnelle, la transformation, la création ou le renforcement de lien social, l'engagement politique, la capacité à affronter et discuter de sujets de société difficiles. L'art public répond en particulier à trois visées : une fonction affirmative et mémorielle qui met en valeur une identité, une personne, des faits historiques; l'incitation à un engagement social et citoyen, notamment par le choix de sujets de société; et enfin la provocation d'une expérience esthétique, laquelle, en attirant le regard et les passant-es, contribue à augmenter le sentiment de sécurité et de bien-être dans la ville[21]. Il apparaît donc évident que les jeunes Montréalais-es doivent être inclus dans les processus créatifs, décisionnels et de médiation autour de l'art public. La démocratisation de l'accès aux œuvres d'art public, mais aussi l'accès aux lieux culturels publics est un enjeu d'inclusivité envers les jeunes.

Les pistes de solution pour faciliter, d'une part, l'accès à la création et, d'autre part, les moyens de médiation culturelle sont pourtant nombreuses. Si l'accès aux concours d'art public est limité pour les jeunes artistes, en raison de l'expérience et l'expertise requises, les œuvres temporaires représentent quant à elles une porte d'entrée pour l'univers de l'art public pour la relève artistique.

[21] Conseil jeunesse de Montréal, *L'art public montréalais : oser la jeunesse*, 2024, p. 27.

Dans le même esprit, le fait d'offrir une diversité de formes et de médiums artistiques permet d'aller toucher un public plus large, le tout devant être complété par des stratégies de communication et médiation culturelle ciblant directement les publics jeunes.



Que la Ville de Montréal développe un programme pérenne de soutien aux œuvres d'art temporaires et éphémères, en complément à la production d'œuvres d'art public permanent. Ce projet pourrait être mené par l'expertise artistique du Bureau d'art public, possiblement en collaboration avec d'autres organismes spécialisés en art public et en médiation culturelle[22].



Que la Ville de Montréal développe des programmes de médiation culturelle ciblés pour les publics généralement exclus de l'art contemporain, par exemple les jeunes en situation de décrochage scolaire ou d'itinérance, ou les jeunes nouvellement arrivés au pays parlant une autre langue maternelle que le français ou l'anglais. Ces stratégies de médiation culturelle, pensées en collaboration avec les différents arrondissements – qui connaissent bien leurs communautés – contribueront à faire vivre l'œuvre d'art en amont et en aval de son inauguration[23].



Que la Ville de Montréal s'assure d'intégrer au minimum un engagement clair concernant l'accès à l'art public pour les citoyen-nes de 12 à 30 ans dans l'ensemble de ses politiques culturelles[24].



Que la Ville de Montréal encourage le développement de pratiques culturelles nocturnes dans des espaces divers et excentrés, dans le respect du principe d'équité territoriale, notamment :

- en prolongeant l'ouverture des bibliothèques jusqu'à 21 h en semaine;
- en prolongeant l'ouverture des maisons de la culture jusqu'à 21 h deux soirs par semaine;
- en mettant en œuvre un projet pilote consistant à ouvrir les bibliothèques toute la nuit et les maisons de la culture jusqu'à 23 h, et ce, une fois par semaine;
- en consultant les maisons des jeunes sur son territoire afin de déterminer s'il y a un intérêt à garder ces établissements ouverts plus tard les vendredis soirs pendant l'année scolaire et tous les soirs de semaine pendant l'été, pour des activités programmées qui seraient soutenues financièrement par la Ville[25].

[22] *Ibid.*, recommandation 1, p. 99.

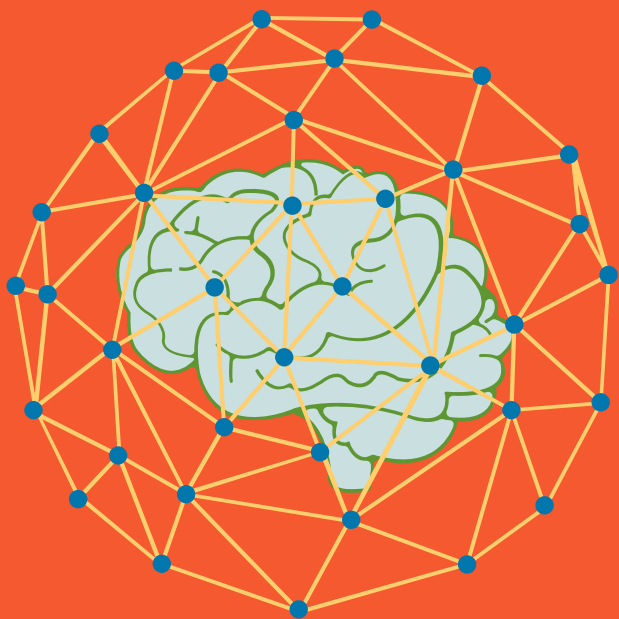
[23] *Ibid.*, Recommandation 7, p. 101.

[24] *Ibid.*, Recommandation 10, p. 102.

[25] Conseil jeunesse de Montréal, *Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics*, 2022, recommandation 21, p. 111.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE :

devenir leader en éthique et
démocratie des données



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Dans un contexte de course effrénée au développement et à l'utilisation de l'intelligence artificielle, le CJM souhaite rappeler les risques associés aux outils et raccourcis technologiques de plus en plus utilisés dans les services, notamment publics, comme la question du consentement à la collecte et la gestion de données, les systèmes de surveillance, les biais des algorithmes et les discriminations en découlant. Les services publics utilisent de plus en plus des systèmes de décision automatisée (SDA), lesquels sont composés de « données et d'algorithmes dont la fonction est d'aider, d'assister ou de remplacer la prise de décision humaine[26] ». Les SDA sont notamment des logiciels, objets connectés ou encore des robots. Le pôle de recherche en intelligence artificielle de Montréal est reconnu internationalement. Pourtant, à l'échelle locale, les citoyen-nés de Montréal ne sont pas nécessairement conscient-es des données recueillies dans la ville, entreposées, utilisées, ni à quelle fin. Dans cette course à la collecte de données et au développement des technologies, le CjM propose à la Ville de saisir l'opportunité de se placer comme un leader mondial en éthique et démocratie de l'intelligence artificielle et des technologies de décision automatisées. Le CjM recommande de prendre un temps d'arrêt afin que l'intégration de l'intelligence artificielle dans la ville soit éthique, éclairée, transparente et consentie.

Que la Ville de Montréal crée :



Un registre public des données numériques comprenant toutes les données qui sont captées dans l'espace public municipal, les entités qui captent les données, la manière dont les données sont traitées et stockées, la manière dont le consentement a été obtenu, les finalités décisionnelles associées aux données collectées, les entités qui ont accès aux données et les conditions relatives au partage des données;



Un registre public des systèmes de décision automatisée indiquant tous les systèmes de décision automatisée ainsi que, pour chaque système, l'objectif du fonctionnement, le fonctionnement, les conditions d'utilisation, les risques, le rapport d'évaluation d'incidence et les informations sur l'auteur du système.

Ces deux registres devront être publics, intelligibles et facilement accessibles en ligne. Lorsque la nature et le détail des données et des SDA ne peuvent être rendus publics, cette décision doit être clairement justifiée et la raison de la non-divulgaration, explicitée. Dans tous les cas, l'existence même des jeux de données et des SDA visés par cette non-publication doit être incluse dans le registre public concerné[27].

[26] Conseil jeunesse de Montréal, *Avis sur l'utilisation de systèmes de décision automatisée par la Ville de Montréal : assurer une gouvernance responsable, juste et inclusive*, 2021, p. 8.

[27] *Ibid.*, recommandation 2 et suite, p. 100.

CONCLUSION

Les jeunes Montréalaises et Montréalais ne sont pas seulement l'avenir de cette ville : ils et elles en sont déjà le moteur de transformation. À travers ce manifeste, le Conseil jeunesse de Montréal présente des recommandations concrètes et ambitieuses pour bâtir une métropole plus inclusive, durable et visionnaire.

Nous appelons les candidat-es aux élections municipales de 2025 à écouter la jeunesse et à reconnaître son rôle clé dans l'évolution de notre ville. Il ne s'agit pas seulement d'entendre nos préoccupations, mais d'agir en intégrant nos recommandations dans leurs engagements et leur programme politique.

L'innovation sociale, la mobilité durable, l'accès au logement, la culture et l'éthique en intelligence artificielle ne sont pas de simples enjeux : ce sont les piliers d'une ville où chacun-e peut s'épanouir et contribuer pleinement à la société.

À celles et ceux qui aspirent à diriger Montréal, nous disons : engagez-vous à faire de ces propositions une réalité. La jeunesse est prête à collaborer et à prendre sa place dans les décisions qui façonneront notre avenir commun.

Maintenant, c'est à vous d'oser la jeunesse.

LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Le Conseil jeunesse de Montréal a pour mandat de conseiller le conseil de la ville sur toutes les questions relatives aux jeunes âgés de 12 à 30 ans et d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale.

Pour plus d'informations sur les travaux et les activités du Conseil jeunesse de Montréal : www.cjmtl.com.





Montréal 